

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juin 2015

---

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CL24

présenté par  
M. Coronado et M. Molac

-----

**ARTICLE 7**

A l'alinéa 65, supprimer les mots :

« , ainsi que les cas dans lesquels cet entretien fait l'objet d'un enregistrement sonore ou est suivi d'un recueil de commentaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces mots sous-entendent que l'enregistrement sonore et le recueil de commentaires à l'issu de l'entretien ne serait pas systématique.